

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 2

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

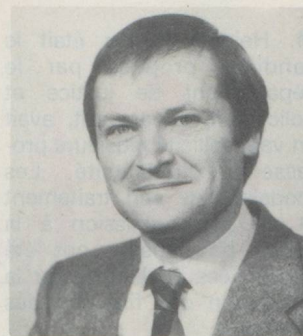
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Pouvoir occulte ? Les conseillers personnels

« Règnent »-t-ils dans l'ombre ? Depuis sept ans, la Berne fédérale offre à ses sept conseillers fédéraux, des collaborateurs personnels. Leur activité suscite - de cas en cas - pas mal d'interrogations. En réalité, l'Ordonnance fédérale du 25 février 1981 - qui statue sur les collaborateurs privés des chefs de Département - s'inscrit dans la logique d'une longue pratique.

Dans les années trente déjà, les sept sages disposaient de « secrétaires personnels ». En principe fonctionnaires, ils appuyaient leur patron dans leur tâche. Ce qui a changé, c'est que dès 1981, ces collaborateurs ont été engagés selon le code des obligations, c'est-à-dire par contrat de droit privé (sauf exception) et non plus en qualité de fonctionnaire.

Conséquence ? Lorsqu'un chef de Département quitte son poste, ses conseillers perdent leur emploi. Ceux qui ont conservé leur statut de fonctionnaire, parce que leur patron les a choisis alors qu'ils étaient titularisés, ne sont naturellement pas contraints de quitter l'administration. Mais le changement a des incidences plus importantes.

Courtes carrières

Quel est le cahier des charges de ces « ombres » du pouvoir ? Aux termes même de l'ordonnance, c'est le chef du Département qui le fixe. C'est dire si la fonction varie au gré des personnalités. L'idée de chaque conseiller fédéral est aussi d'être déchargé. C'est que la tâche est lourde, comme en témoigne la trop courte carrière de nombreux conseillers fédéraux d'après-guerre : le conservateur valaisan Joseph Escher (déc. 1950 à nov. 1954), le conservateur fribourgeois Jean Bourgnicht (déc. 1959 à sept. 1962), le radical zurichois Fritz Honegger (déc. 1977 à déc. 1982), le démocrate chrétien lucernois Alphons Egli (déc. 1982 à déc. 1986) et le radical zurichois Rudolf Friedrich (déc. 1982 à oct. 1984). Max Weber (socialiste ZH) n'a siégé que de déc. 51 à déc. 53. Mais il a jeté la cognée pour des raisons politiques.

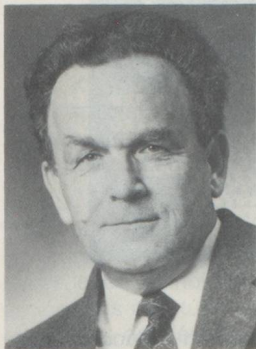
Pas que des avantages

La pratique actuelle permet au nouvel élu de ne pas trouver 100 % du personnel sélectionné par ses prédécesseurs. Ce mini-contingent privé laisse une totale liberté de choix au conseiller fédéral qui s'installe. Souvent, c'est aussi l'occasion d'assurer une liaison entre le parti politique et « son » représentant au gouvernement central.

Au sein de l'administration, on avoue sans ambage que l'introduction de ces collaborateurs ne va pas toujours sans poser des problèmes de structure. L'ordonnance ne prévoit pas que ces collaborateurs personnels donnent des ordres aux fonctionnaires et assument des responsabilités.

Concrètement, les « conseillers » de ces Messieurs se mêlent souvent des affaires du Département et s'introduisent dans la hiérarchie. Il y a ici de fortes nuances, selon les personnalités en question. La place manque ici pour signaler qui s'occupe plutôt des dossiers du Conseil fédéral, du courrier et des discours, des relations avec le Parlement. Mais il y a de tout cela et davantage encore dans le cahier des charges d'un collaborateur personnel, parfois désigné par son chef comme « conseiller ».

La liste des quatorze



Otto Stich, le président de la Confédération (socialiste) est conseillé depuis son entrée au Conseil fédéral par le Valaisan de Chermignon Jean-Noël Rey. Il avait apprécié l'homme alors qu'il était secrétaire du groupe socialiste au Parlement, de 1976 à 1983. Otto Stich n'a pas oublié ce collaborateur qui l'avait soutenu à l'occasion de son élection au Conseil fédéral, contre Lilian Uchtenhagen, pourtant candidate officielle du parti. Jean-Noël Rey a une formation d'économiste et donne encore des cours à l'Université de Genève.

Venue également de « science-po » à Genève, la saint-galloise de Flawil Elisabeth Baumann est le deuxième « conseiller » d'Otto Stich. Elle a deux ans de moins que Jean-Noël Rey, qui en a trente-neuf. Jeune donc, l'équipe qui inspire et soutient le patron des finances de la Confédération.

Vice-président de la Confédération, le radical vaudois Jean-Pascal Delamuraz a trouvé l'œuf de Colomb à Sainte-Croix (VD), d'où viennent ses deux collaborateurs personnels. Daniel Margot, 54 ans, ancien journaliste, a suivi Jean-Pascal Delamuraz du DMF, où l'avait introduit l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, au Département fédéral de l'économie publique.

Quant à Philippe Jaccard, cet ancien assistant du professeur Jacques Freymond à l'Institut des hautes études internationales à Genève, il avait été conseiller de Pierre Aubert, avec le statut de collaborateur diplomatique, avant d'entrer au service de Jean-Pascal Delamuraz, début 1987. Né en 1951, Philippe Jaccard était entré au Département des affaires étrangères en 1978.



Chef de Justice et Police, Elisabeth Kopp s'est entourée d'une juriste et d'un avocat qui ont tous deux l'expérience de l'économie privée. La Thurgovienne de Dozwil Katharina Schoop, de 1950, est docteur en droit et a travaillé en qualité de conseillère fiscale dans une fiduciaire de Zurich avant de rejoindre Mme Kopp. Quant à Christoph Häni, 39 ans, il est passé par la banque, le droit international privé et le service de presse de Justice et Police avant d'accompagner Katharina Schoop, début 1988.

Au Département militaire, le démocrate chrétien Arnold Koller a conservé Hugo Scheidegger, pourtant ancien secrétaire du groupe radical des Chambres fédérales, puis responsable de la presse pour son parti. C'est qu'à la veille de sa retraite, pour cet été, ce vétéran des conseillers personnels pouvait préparer une précieuse transition, vu son expérience. Entrée en 1987 au service d'Arnold Koller, Raymond Loretan, 33 ans, licencié en droit, vient du Département fédéral des Affaires étrangères où il fut secrétaire du Secrétaire d'Etat Edouard Brunner.

Le chef du Département de l'intérieur, le démocrate-chrétien Flavio Cotti, se fait lui aussi conseiller par une femme. Quarante ans, juriste originaire de Brusio dans la vallée italophone des Grisons de Poschiavo, Mariangela Wallimann-Bornatico fut secrétaire de commission à l'Assemblée fédérale avant d'entrer au service de Flavio Cotti. Elle fait tandem avec un Valaisan de 31 ans, Eduard Brogli, auparavant avocat-notaire à Brigue, ancien président de la société des étudiants suisses. En principe, M. Brogli traite le courrier, les exposés et conférences coordonne les voyages, examine les dossiers de l'environnement et de la forêt tout en veillant aux relations avec le parti tandis que Mme Wallimann assure les relations avec le Parlement, le Tessin, et surtout prépare les dossiers pour les séances du Conseil fédéral.

Entrée en fonction cette année, le socialiste neuchâtelois René Felber, nouveau chef du Département des Affaires étrangères, a également choisi la mixité. Il a nommé la Thurgovienne de Güttingen Margrith Hanselmann et le Lausannois Pierre Combernous en qualité de collaboratrice personnelle et de secrétaire diplomatique. Née en 1953, Mme Hanselmann était chef du secrétariat de direction de la Chancellerie fédérale. Docteur ès science politique, le Lausannois Pierre Combernous, âgé de 38 ans, était collaborateur diplomatique au Département des Affaires étrangères.

Patron du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie depuis janvier 1988, le Bernois Adolf Ogi, ex président de l'Union démocratique du centre, reste bien mâle. Il a chargé le vice-chancelier de l'Etat de Berne, Niklaus Lundsgaard-Hausen, avocat, des tâches générales d'état-major de son Département et des relations avec l'UDC. Originaire de Berne, né en 1957, ce jeune collaborateur avait commencé sa carrière au département cantonal bernois des finances.

Actuellement rédacteur accrédité au Palais fédéral pour la radio suisse alémanique, Marc Furrer deviendra le deuxième collaborateur personnel d'Adolf Ogi dès le 1^{er} mars 1988. Soleurois né en 1951, avocat notaire de formation, Marc Furrer a été rédacteur en chef de Dialog de 1982 à 1986 : tout un programme !

Raymond Gremaud